

Modalités de paiement aux ACO

Saison 2025-26

ADHESION

15 € pour les adhérents de la commune de NDdOé

30 € pour les adhérents hors commune NDdOé

paiement en espèces / chèque séparé, encaissé à partir de septembre
due 1 seule fois par personne et par an pour l'ensemble des activités

Chèques à l'ordre de :

ACO

COTISATIONS

	Modalités de paiement	Dates d'encaissement		
		15-oct.-25	15-janv.-26	15-avr.-26
162 €	en 1 fois	162 €		
	en 3 fois	54 €	54 €	54 €
186 €	en 1 fois	186 €		
	en 3 fois	62 €	62 €	62 €
222 €	en 1 fois	222 €		
	en 3 fois	74 €	74 €	74 €
228 €	en 1 fois	228 €		
	en 3 fois	76 €	76 €	76 €
Activités individuelles				
360 €	en 1 fois	360 €		
	en 3 fois	120 €	120 €	120 €
396 €	en 1 fois	396 €		
	en 3 fois	132 €	132 €	132 €
408 €	en 1 fois	408 €		
	en 3 fois	136 €	136 €	136 €
456 €	en 1 fois	456 €		
	en 3 fois	152 €	152 €	152 €
540 €	en 1 fois	540 €		
	en 3 fois	180 €	180 €	180 €
594 €	en 1 fois	594 €		
	en 3 fois	198 €	198 €	198 €
612 €	en 1 fois	612 €		
	en 3 fois	204 €	204 €	204 €
684 €	en 1 fois	684 €		
	en 3 fois	228 €	228 €	228 €

Pour les remises "multi-activités hebdomadaires" (15€ sur la 2ème, 3ème... activité collective),
les ACO restitueront la somme à l'adhérent.e par chèque courant d'année.

NB : Le paiement en 3 fois ne correspond pas à un paiement au trimestre.
C'est un paiement échelonné de la cotisation annuelle sur laquelle l'adhérent.e s'engage
en début d'année (il s'agit uniquement de facilités de paiement).

Les ACO acceptent **uniquement** les **Passeport Loisirs Jeunes (PLJ)** de la CAF.
Le PASS SPORT et les CHEQUES VACANCES ne peuvent pas être utilisés comme moyen de paiement.